



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

Asie

Question écrite n° 9177

Texte de la question

M. Gérald Darmanin interroge M. le Premier ministre sur le bilan de son déplacement officiel en Asie au mois d'octobre 2012.

Texte de la réponse

L'association des nations de l'Asie du sud-est (ASEAN) est aujourd'hui une des zones économiques les plus dynamiques au monde. Bénéficiant d'une croissance du produit intérieur brut de l'ordre de 5 % par an, son poids dans l'économie mondiale devrait dépasser celui de la France d'ici 2020. L'ASEAN est une zone prioritaire pour notre pays. Or, à l'heure actuelle, notre part de marché dans l'ASEAN se limite à 1,5 %, soit deux fois moins que notre moyenne mondiale. Nos entreprises ont pourtant de nombreuses marges de progression. Singapour et les Philippines font donc partie des pays sur lesquels la France doit concentrer toute son attention. Singapour, notre premier partenaire au sein des pays de l'ASEAN, se situe au coeur des grands équilibres économiques qui se dessinent dans cette zone. Le déplacement du Premier ministre, le premier à ce niveau depuis 1990, a permis de conforter l'excellence de nos relations économiques : avec un fort excédent commercial en notre faveur de 1,3 milliard d'euros, soit le 9e au niveau mondial, Singapour est notre premier partenaire commercial en Asie du sud-est et le 3e en Asie, après la Chine et le Japon. Le Premier ministre, accompagné de la ministre du commerce extérieur, a également rappelé que la France était prête à accueillir davantage d'investissements singapouriens, notamment de la part des deux fonds souverains. Les entretiens du Premier ministre avec les autorités singapouriennes ont aussi été l'occasion de souligner la détermination de la France à faire aboutir avant la fin de l'année 2012 l'accord de libre-échange qui doit être conclu entre Singapour et l'Union européenne. Temps fort de la visite du Premier ministre, une déclaration conjointe de partenariat stratégique a été signée entre nos deux pays. Elle trace les perspectives de développement des relations bilatérales dans plusieurs domaines : défense, commerce et investissements, échanges culturels et scientifiques. Jusqu'alors, seuls les Etats-Unis bénéficiaient d'un tel partenariat avec Singapour. Les propos tenus par le Premier ministre lors de son déplacement ont eu de nombreux échos dans la presse locale et internationale. Par ailleurs, à la suite de cette visite officielle, une commande de 25 Airbus a été passée par la compagnie Singapore Airlines à la fin du mois d'octobre. Première visite officielle d'un Premier ministre français depuis l'établissement des relations diplomatiques entre nos deux pays il y a 65 ans, le déplacement du Premier ministre aux Philippines a donné un nouvel élan à nos relations économiques bilatérales. La visite du Premier ministre, accompagné par la ministre du commerce extérieur, a été l'occasion de relancer ou d'accélérer la signature de plusieurs contrats. Un financement du fonds d'étude et d'aide au secteur privé de 372 000 euros a ainsi été octroyé par l'État à la petite et moyenne entreprise française ENERTIME afin de développer la biomasse aux Philippines en collaboration avec les universités philippines UPL et Phil Rice. Le protocole d'accord a été signé au palais présidentiel en présence du président des Philippines, M. Benigno Aquino. Par ailleurs, une semaine avant la visite, les obstacles à la signature d'un contrat de contrôle du trafic aérien de Thalès ont été levés. Enfin, un contrat de distribution de véhicules automobiles aux Philippines a été signé par Peugeot et un contrat de vente de dix A330 a été conclu entre Philippines Airlines Limited (PAL) et Airbus. Rappelant la volonté de la France

d'accompagner les Philippines dans leur développement économique, les cérémonies de signature ont éclairé les entreprises françaises sur les atouts et le potentiel du marché philippin, tout en mettant en valeur les performances récentes de nos grands groupes. Enfin, tant du côté français que du côté philippin, la venue du Premier ministre aux Philippines a permis d'accélérer le processus de ratification de l'avenant à la convention fiscale signée en 1976 entre nos deux pays. Favorable à nos échanges économiques, l'avenant pourrait entrer en vigueur au 1er janvier 2013.

Données clés

Auteur : [M. Gérald Darmanin](#)

Circonscription : Nord (10^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9177

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Premier ministre

Ministère attributaire : Commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [6 novembre 2012](#), page 6191

Réponse publiée au JO le : [22 janvier 2013](#), page 803